

## Tabac, tarifs du gaz... Ce qui change ce 1er mars 2018



Les fumeurs vont notamment devoir mettre la main à la poche.

Ça monte, ça descend : tous les mois, les tarifs impactant la vie de millions de Français évoluent. Voici le bilan des changements en mars.

- Tabac : le prix du paquet monte à 8 euros

Nouvelle hausse pour les fumeurs. A partir du 1er mars, le prix des cigarettes va augmenter autour de 8 euros le paquet, soit une hausse d'un euro en moyenne. Et les fumeurs n'ont pas fini de mettre la main au porte-monnaie : le prix d'un paquet de cigarettes coûtera 10 euros en novembre 2020.

- Gaz : les tarifs en baisse de 3%

En ces temps de froid glacial, la nouvelle pourrait intéresser nombre de consommateurs. Les tarifs réglementés du gaz naturel, appliqués par Engie à plusieurs millions de clients en France, baisseront de 3% en moyenne en mars. Une chute causée par la baisse des prix sur le marché du gros.

- Crit'air : le coût de la vignette en baisse

Ce n'est pas un pactole mais c'est toujours ça. La vignette écologique appelée Crit'Air, qui permet de classer les véhicules "en fonction de leurs émissions polluantes" va passer de 4,18 à 3,62 € frais postaux inclus. Au 1er février 2018, près de 9,5 millions de vignettes ont été commandées en France, selon [les chiffres du ministère de la Transition écologique et solidaire](#)

- Airbnb : Bordeaux met aussi en place un encadrement

Après Paris, Bordeaux est la deuxième ville française à mettre en place une régulation stricte des locations. Les Bordelais qui souhaitent louer une pièce ou toute leur résidence principale via des plateformes telles que Airbnb devront s'enregistrer auprès de la mairie et se conformer à de nouvelles règles.